

Contrat d'Assistance Technique PyKota

	<p>Conseil Internet & Logiciels Libres Jérôme Alet 48 Avenue Vincent Arnaud 06300 Nice – France</p> <p>Téléphone : +33 (0) 493 271 298 Web : http://www.pykota.com Email : alet@librelogiciel.com</p> <p>SIRET : 433 032 570 00015 APE : 721Z</p>
---	---

NB : Vous devez compléter les pages 1, 2, 5 et 6 de ce document, et nous en renvoyer DEUX copies.

Contrat d'Assistance Technique PyKota entre :

- FOURNISSEUR :
Conseil Internet & Logiciels Libres - Jérôme Alet
48 Avenue Vincent Arnaud
06300 Nice - France

et :

- CLIENT :
(Remplir les blancs)

DUREE DES SERVICES :

Les services seront fournis pendant une durée d'un an à compter de la date d'entrée en vigueur de cet accord, renouvelable tacitement.

ETENDUE DES SERVICES :

Les services s'appliquent jusqu'à Serveurs d'Impression, Imprimantes, et Utilisateurs.
(Remplir les blancs)

TARIFICATION :

Les services sont fournis en l'échange d'une compensation financière annuelle dont le montant en Euros est calculé avec la formule suivante (TVA non applicable, selon l'article 293B du Code Général des Impôts) :

$(100.0 \times \text{NbServeursImpression}) + (2.5 \times \text{NbImprimantes}) + (0.04 \times \text{NbUtilisateurs})$ EUROS.

Contrat d'Assistance Technique PyKota

Merci de remplir les blancs ci-dessous :

(100.0 x) + (2.5 x) + (0.04 x) = EUROS.

Le fournisseur peut décider de proratiser ce montant afin de se synchroniser sur une année fiscale ou calendaire.

Le Montant Annuel sera facturé à la signature de ce contrat pour la première échéance, puis chaque année à la date anniversaire. Les Factures devront être payées dans les quarante-cinq (45) jours suivant réception, en intégralité et sans aucune déduction. Le Fournisseur est en droit de suspendre ses services si les montants dûs ne sont pas réglés dans les délais.

DESCRIPTION DES SERVICES :

1. Services

a. Suite au paiement de tous les honoraires dûs au Fournisseur, le Fournisseur offrira :

i. Un identifiant et un mot de passe donnant un accès illimité aux zones de téléchargement restreint du site web <http://www.pykota.com> qui contiennent en particulier les paquetages Officiels des logiciels PyKota, PyKoIcon et Tea4CUPS.

ii. Les services d'Assistance Technique définis ci-dessous.

b. Le Fournisseur devra, pendant les heures de bureau Françaises (de 9 heures à 17 heures du Lundi au Vendredi, sauf les jours fériés) ou bien, en cas d'urgence et si cela est possible, à tout autre moment qu'il jugera raisonnable, fournir au Client un Service d'Assistance Technique à distance sur le Logiciel défini plus bas. Cette Assistance inclura le conseil, l'aide à l'installation, au diagnostic, et à la résolution de problèmes en rapport avec le Logiciel, et sera normalement fournie par le moyen du courrier électronique, sauf en cas d'urgence ou lorsque le Fournisseur le jugera utile, le support technique pourra parfois être effectué par téléphone, par Internet Relay Chat (IRC) ou par tout autre moyen que le Fournisseur jugera approprié.

c. Le Client devra rapidement signaler au Fournisseur tout Défaut dans le Logiciel, et le Fournisseur devra, selon les dispositions suivantes, essayer de fournir une réponse initiale au Client avant la fin du jour ouvré suivant le jour dudit signalement, ainsi que mettre en oeuvre les efforts raisonnables nécessaires à la correction de tout Défaut matériel et à l'envoi au Client d'une version corrigée du Logiciel ou d'une partie du Logiciel aussi rapidement que possible après avoir reconnu ledit défaut. Toutes ces versions corrigées du Logiciel sont et demeurent la propriété exclusive du Fournisseur.

d. Le Client devra s'assurer que les mécanismes de remontée automatisée d'erreur intégrés au Logiciel sont activés.

e. Le Fournisseur mettra en oeuvre les efforts raisonnables nécessaires à la fourniture, lors de la publication de la mise à jour suivante du Logiciel, de correctifs pour tout Défaut non matériel signalé.

Contrat d'Assistance Technique PyKota

f. Le Fournisseur devra, aussitôt qu'il est possible, mettre à disposition du Client une copie de toute mise à jour ou amélioration du Logiciel. Le Client devra en outre s'assurer que toute version corrigée ou toute « Mise-à-Jour » sera installée aussi rapidement que possible.

g. Le Client reconnaît que les « Mises-à-jour » peuvent nécessiter l'utilisation de versions plus récentes de logiciels ou systèmes d'exploitation d'une Tierce Partie. Le Fournisseur ne devra pas être tenu responsable des éventuels coûts engendrés par l'approvisionnement par le Client des Logiciels d'une Tierce Partie qui seraient nécessaires dans le cas où le Client déciderait d'utiliser une « Mise-à-jour » du Logiciel.

h. Les Services n'incluent pas la correction de tout défaut dû à :

i. L'adaptation, la modification ou l'altération de quelque façon que ce soit de n'importe quelle partie du Logiciel, non plus que la fusion ou la combinaison de n'importe quelle partie du Logiciel avec n'importe quel autre Logiciel autre que l'un de ceux approuvés par écrit par le Fournisseur ;

ii. Tout manquement du Client à se conformer aux conseils et instructions donnés par le Fournisseur en rapport avec l'utilisation du Logiciel ;

iii. Tout manquement du Client à installer n'importe quel correctif ou « Mise-à-jour » mis à disposition par le Fournisseur.

iv. Toute corruption du Logiciel ou des données causée par une panne d'un logiciel ou matériel d'une Tierce Partie ou du Client.

v. Tout manquement du Client à effectuer des sauvegardes régulières du Logiciel ainsi que des données gérées par le Logiciel.

vi. Toute incompatibilité des logiciels et matériels utilisés par le Client, en particulier les imprimantes et leurs pilotes, avec le Logiciel.

i. Les Services d'Assistance sont subordonnés à la désignation par le Client d'au plus deux de ses employés, disposant des compétences nécessaires, qui serviront de contacts entre le Client et le Fournisseur, et tout contact entre les parties devra impérativement passer par ces personnes.

2. Garantie

a. Garantie sur les Services

Le Fournisseur mettra en oeuvre les moyens nécessaires pour offrir un service professionnel et en conformité avec l'état de l'art. Le Fournisseur ne garantit pas que ses biens ou services seront entièrement exempts de défauts ou d'erreurs, que le Logiciel fonctionnera de manière ininterrompue et sans erreur, ou que le Logiciel correspond aux besoins du Client. Le Client affirme qu'il dispose de tous les droits nécessaires sur les technologies associées pour que le Fournisseur puisse réaliser ses Services conformément à cet Accord.

Contrat d'Assistance Technique PyKota

b. Limitation de garantie

Le Client reconnaît et approuve expressément que l'usage du Logiciel est à ses seuls risques. Le Logiciel est fourni «TEL QUEL» et sans garantie d'aucune sorte.

LE FOURNISSEUR REJETTE TOUTE GARANTIE ET/OU CONDITION, EXPRESSE OU IMPLICITE, INCLUANT MAIS SANS Y ETRE LIMITÉ, LES GARANTIES IMPLICITES ET/OU LES QUALITÉS LOYALES ET MARCHANDES OU LA QUALITÉ DE SATISFACTION ET L'ADAPTATION À UNE TACHE PARTICULIÈRE AINSI QUE LA NON-TRANSGRESSION DES DROITS DE TIERS. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION DES GARANTIES IMPLICITES, EN CONSÉQUENCE LES LIMITATIONS DE GARANTIE CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

3. Limitation de Responsabilités et Réparations

Les parties reconnaissent que les dispositions suivantes ont été négociées par elles et reflètent une juste attribution des risques :

a. Réparations

Les seules et uniques Réparations que le client peut obtenir en cas de manquement du Fournisseur sont :

- i. Obtenir le remplacement ou la correction de tout service ou bien défectueux, ou
- ii. Obtenir un remboursement partiel équitable ou un remboursement complet des montants payés pour ledit service ou bien défectueux.

b. Responsabilités

EN AUCUN CAS, INCLUANT LA NÉGLIGENCE, LE FOURNISSEUR NE SAURAIT ÊTRE TENU RESPONSABLE POUR TOUT DOMMAGES SUPPOSÉS, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS SURVENANT EN DEHORS OU EN RELATION AVEC CET ACCORD. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION DES DOMMAGES INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS. EN CONSÉQUENCE LES LIMITATIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

EN AUCUN CAS LE FOURNISSEUR NE SAURAIT ETRE TENU AU PAIEMENT DE DOMMAGES QUELS QU'ILS SOIENT.

4. Faute

L'une ou l'autre partie peut être déclarée en faute concernant cet Accord si elle n'en respecte pas les termes, et si elle ne corrige pas ou n'entreprend pas une action corrective acceptable par l'autre partie dans un délai de dix (10) jours après avoir pris connaissance de cette faute.

5. Définitions

Dans ce document, les expressions suivantes ont les définitions qui suivent :

- a. "Logiciel" signifie toute version du logiciel de comptabilisation et de quotas

Contrat d'Assistance Technique PyKota

d'impression PyKota, du logiciel de notification PyKotIcon et plus généralement de tout logiciel publié par le fournisseur directement sur son site web <http://www.pykota.com> ou par tout autre moyen.

b. "Logiciel d'une Tierce Partie" signifie n'importe lequel parmi :

- i. Le logiciel gestionnaire d'impression : soit CUPS, ou tout autre logiciel gestionnaire d'impression qui pourrait être supporté à l'avenir.
- ii. Le logiciel gestionnaire de base de données : soit PostgreSQL, MySQL, SQLite ou OpenLDAP, ou tout autre logiciel gestionnaire de base de données qui pourrait être supporté à l'avenir.
- iii. Tout autre module ou librairies logicielle qui serait nécessaire au fonctionnement du Logiciel.

c. "Défaut" signifie tout manquement significatif du Logiciel à fonctionner en accord avec les fonctionnalités du Logiciels tels que décrites dans la documentation publiée du Logiciel décrit ci-dessus.

d. "Perfectionnement" signifie toute modification du Logiciel qui aurait pour but d'améliorer, ou d'augmenter les fonctionnalités du Logiciel par l'ajout de nouveaux dispositifs, fonctions, ou caractéristiques de performance.

6. Licence d'utilisation du Logiciel

Le Logiciel est distribué par le Fournisseur selon les termes de la Licence Publique Générale GNU de la Free Software Foundation, version 2.0, dont le texte original complet est joint à ce Document, et qui peut également être téléchargé depuis <http://www.fsf.org/licenses/gpl.html>

Cette licence donne explicitement au Client les droits d'utiliser le Logiciel pour quelque but que ce soit, d'accéder au code source complet du Logiciel, de modifier le Logiciel, et de redistribuer le Logiciel librement à tout tiers, à la condition expresse de respecter l'intégralité des termes de la Licence Publique Générale GNU. Merci de vous référer au document en annexe pour les détails.

7. Renouvellement

Cet Accord sera automatiquement renouvelé à chaque date anniversaire, sauf si le Client décide d'y mettre fin par écrit pas moins de 30 jours avant la date anniversaire.

8. Contacts

Le Client désignera au plus deux de ses personnels techniques pour servir de points de liaison en rapport avec ce Service d'Assistance. Le Client enregistrera dans les plus brefs délais ces deux personnes en utilisant le formulaire situé en bas de la page web :

<http://otrs.librelogiciel.com/otrs/customer.pl>

Le Client identifiera également ces deux personnes ci-dessous :

a. Contact #1:

- Nom :

Contrat d'Assistance Technique PyKota

- Titre :
- Courriel :
- Téléphone :
- Fax :

b. Contact #2:

- Nom :
- Titre :
- Courriel :
- Téléphone :
- Fax :

9. Divers

Ce document constitue l'accord entier et exclusif entre les parties en ce qui concerne ce sujet, et remplace tout autre accord, qu'il soit écrit ou oral. Cet accord ne peut être modifié ou amendé que par un écrit signé par les parties. Ni cet Accord, ni aucun des droits ou obligations qui en découlent, ne peuvent être transférés ou cédés sans l'accord écrit préalable de l'autre partie. Aucune partie ne peut être tenue responsable de délais causés par des événements hors de son contrôle.

En foi de quoi, et avec l'intention d'être légalement liées, les parties ont fait signer cet Accord par leurs représentants dûment autorisés :

FOURNISSEUR	CLIENT
Pour : Conseil Internet & Logiciels Libres	Pour :
Nom : Jérôme Alet	Nom :
Titre : Gérant	Titre :
Date :	Date :
Signature :	Signature:

(fin du document)